

LA CFDT REVENDIQUE

Engager des négociations sur :

- La pénibilité et la qualité de vie au travail.
- L'évolution du Capital fin de carrière pour le rendre plus juste.
- Une politique de formation ambitieuse pour accompagner le développement des compétences des salariés et la compétitivité des entreprises.

VOTRE CONTACT

Convention-accords des
Services de l'automobile

FGMM-CFDT
49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
01 56 41 50 70
mines-metallurgie@fgmm.cfdt.fr
Octobre 2019
Ne pas jeter sur la voie publique



**La CFDT peut vous aider à
FAIRE RESPECTER VOS DROITS !**

**REJOIGNEZ-NOUS
Pour changer votre quotidien
ADHÉREZ À LA CFDT**

En savoir plus :

www.cfdt-fgmm.fr
www.cfdt.fr

Pour adhérer en ligne :

https://www.cfdt.fr/portail/adhesion/adherez-en-ligne/vos-informations-jca_221327

RÉPONSES À LA CARTE

C'est un service d'accueil téléphonique centralisé, dédié aux adhérents CFDT. Il apporte des réponses à leurs questions en droit social et leur offre un accompagnement individualisé dans d'éventuelles difficultés rencontrées dans le cadre du travail.

L'ADHÉSION À LA CFDT EST LIBRE ET CONFIDENTIELLE

- ⇒ En adhérant à la CFDT, je suis respecté, écouté, informé, défendu, invité à donner mon avis.
- ⇒ Je ne suis pas obligé de me couler dans un moule.
- ⇒ Si je ne veux pas m'investir.

C'EST MON DROIT !

En retour, je suis défendu. Si j'ai envie d'être acteur dans mon entreprise, l'adhésion à la CFDT me permet d'être formé et accompagné. Je découvre l'intérêt de m'investir pour apporter des résultats aux autres.

La cotisation à la CFDT est égale à 0,75 % du salaire net. 66 % du montant de la cotisation est déductible du montant de l'impôt ou fait l'objet d'un crédit d'impôt.



SERVICES AUTOMOBILE

*Pas de petits droits pour les
salariés des petites entreprises*

Pour la majorité des salariés des TPE, la convention collective, négociée par les syndicats, représente l'essentiel des droits dont ils bénéficient au-delà du Code du travail. Ces droits ne sont pas toujours connus par les salariés. La CFDT, première organisation syndicale en France, vous en informe.



LA CFDT A OBTENU

- Une complémentaire santé pour tous.
 - La cotisation est répartie à 50 % part employeur et 50 % salarié.
 - En cas de licenciement, la portabilité (maintien de la couverture santé sans cotisation de la part du salarié) sur douze mois.
 - Pas de conditions d'ancienneté.
- Accord sur la prévoyance.
 - Garantie décès.
 - Arrêt de travail.
 - Rente éducation.
 - Invalidité.
 - Allocation obsèques.
- Pour plus de renseignements : murielle.bassen@fgmm.cfdt.fr
- Capital fin de carrière : Il est versé aux salariés lors du départ en retraite et sous condition d'une ancienneté minimale de 20 ans.
- Le Compte personnel de formation qui permet d'acquérir des droits afin de vous former. Vous devez le créer sur le site : www.moncompteformation.gouv.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

Sur le bulletin de salaire doit être mentionné :

- La qualification professionnelle, l'éventuelle appellation de l'emploi et la position dans la classification (échelon ou niveau et degré pour les cadres).

Sur les congés supplémentaires pour ancienneté :

- 1 jour ouvrable après 20 ans.
- 2 jours ouvrables après 25 ans.
- 3 jours ouvrables après 30 ans.

Sur les congés exceptionnels pour événements personnels :

- Mariage du salarié, conclusion d'un pacs : 4 jours ouvrés.
- Naissance ou adoption d'un enfant : 3 jours ouvrés.
- Mariage d'un enfant : 1 jour ouvré.
- Décès du conjoint ou pacsé : 4 jours ouvrés.
- Décès d'un enfant : 5 jours ouvrés.
- Décès du père ou de la mère : 3 jours ouvrés
- Décès d'un frère ou d'une sœur : 3 jours ouvrés.
- Décès d'un grand-parent : 1 jour ouvré.
- Décès d'un beau-parent : 3 jours ouvrés.
- Annonce de la survenue d'un handicap chez un enfant : 2 jours ouvrés.
- La journée de défense et citoyenneté.

Ces absences n'entraînent pas de réduction de la rémunération.

Solidarité et Prévention

Chaque salarié de la branche peut bénéficier d'actions de Solidarité et Prévention en fonction de sa propre situation. Ces actions sont consultables sur le site www.ird-auto.com dans votre espace personnel.

Conditions de travail

Les partenaires sociaux ont rédigé un **guide sur la prévention et les risques professionnels**.

- À télécharger sur : www.services-automobile.fr/solidarite-et-prevention

IRP AUTO APASCA

L'association sociale APASCA vous permet d'obtenir des aides notamment dans les domaines suivants :

- Aides études.
- Actions sociales.
- Activités culturelles et sportives.
- Séjours scolaires.

À consulter sur www.ird-auto.com

Barème des salaires minima conventionnel 2020

Avenant n° 89 du 3 juillet 2019

Valeur de point : 3,38 euros - Indemnité de panier : 5,93 euros

Le salaire minima conventionnel correspond au salaire en dessous duquel aucun salarié, en fonction de son échelon, ne peut être rémunéré.

Ouvriers / Employés		Maîtrise		Cadres	
Echelon	MG 35h	Echelon	MG 35h	Niveau Degré	MG 35h
1	1 568 €			I A	2 220 €
2	1 584 €			I B	2 352 €
3	1 601 €			I C	2 483 €
4	1 622 €	17	1 870 €	II A	2 613 €
5	1 649 €	18	1 926 €	II B	2 874 €
6	1 682 €	19	1 956 €	II C	3 135 €
7	1 714 €	20	1 963 €	III A	3 396 €
8	1 766 €	21	2 023 €	III B	3 659 €
9	1 823 €	22	2 093 €	III C	3 921 €
10	1 864 €	23	2 220 €	IV A	4 182 €
11	1 914 €	24	2 352 €	IV B	4 443 €
12	1 963 €	25	2 484 €	IV C	4 706 €
				V	5 230 €

Sur www.cfdt-fgmm.fr/remunerations ou conventions et accords/services automobile, retrouvez chaque année le barème des salaires.